

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Conseil d'Administration du 6 avril 2016

Présent(e)s : Mme BELLENGER, Mme BERTRAND, M. BONDOUX, M. CARPY, Mme CHAUMONT, Mme FLAMENT, M. GRUNENWALD, Mme OURSEL, M. PEREZ, Mme PETIT, M. RENARD, Mme ROUMANET, Mme SAN-LUCAS, Mme TAGGER, Mme THEVENON, M. TRINTZIUS

Excusé(e)s : Mme ERDMAN-DULAC (pouvoir à Mme FLAMENT), M. FERTIER (pouvoir à Mme CHAUMONT), M. LETISSIER (pouvoir à Mme PETIT), M. MOURIN, Mme POLSKI, M. ROUSSIER (pouvoir à Mme BERTRAND), Mme TRIDON (pouvoir à Mme OURSEL), M. TROMEUR

La séance est ouverte à 19h15

Mme BERTRAND propose de modifier l'ordre du jour, afin de ne pas faire attendre les deux enseignantes de l'école Chantin, venues présenter leur projet au conseil d'administration. Ce projet est donc présenté en ouverture du conseil.

Il s'agit d'un projet de sortie à la journée au zoo de Beauval, pour lequel elles sollicitent une subvention de 2500 €. Ce projet concerne 3 classes (1 CE1 et 2 CE2), et a obtenu 400 € de la DASCO. En outre, l'école a mobilisé une participation de la coopérative scolaire, et beaucoup d'énergie pour collecter des fonds (ventes de photos, de CD, loto, ventes de goûters...).

Le Conseil d'administration valide la subvention de 2500 €, la délibération relative à l'ensemble des subventions aux écoles sera votée en dernier point.

1. Validation du compte rendu synthétique du CA du 9 février 2016

Le CR est validé à l'unanimité, sous réserve de la modification stipulant que Mme San Lucas était excusée avec pouvoir à Mme Erdman Dulac.

2. Liste des conventions, marchés ou contrats signés depuis le 9 février 2016

Mme Taillé-Polian précise que ce matériel, destiné au suivi et à l'optimisation de la consommation électrique du bâtiment Lafenestre, doit être entretenu et doit donc faire l'objet d'un contrat spécifique. La cuisine Lafenestre est la seule à être dotée de ce type de matériel.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2015

L'année 2015 se termine par un résultat en **section de fonctionnement** de + 180 K€ (il était prévu un résultat de - 364 K€ au budget primitif 2015, cette différence entre le réalisé et le prévisionnel s'expliquant par une série de recettes supérieures aux prévisions, auxquelles s'ajoutent des dépenses non réalisées).

L'excédent antérieur de fonctionnement, à la fin 2014 était de 1 289 573.82 €. Il convient d'y ajouter le résultat de 2015 : 180 091.28 €, et nous obtenons donc un excédent de l'ordre de 1 469 665.10 € à affecter au chapitre 002 de l'exercice 2016.

La **section d'investissement** connaît un résultat en 2015 de - 36 K€, (pour mémoire, le résultat prévu était de l'ordre de - 85 K€).

L'excédent antérieur d'investissement, à la fin de 2014, était de 877 221.17 €. Il convient d'en retirer le résultat 2015 : -35 791.36 €, et nous obtenons donc un excédent de l'ordre de 841 429.81 € à affecter au chapitre 001 de l'exercice 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Dépréciation des comptes des redevables

Cette délibération est reportée, les échanges nécessaires avec le Trésor Public n'ayant pu être réalisés.

5. Adoption du budget prévisionnel

Des documents sont remis sur table : ils actent la modification d'affectation comptable de la somme de 43 K€, imputé par erreur au chapitre 13 et réaffectés au chapitre 012, car cette somme est la prévision de remboursement de la prime de titularisation non utilisée dans le cadre du dispositif de dé-précarisation (la Ville de Paris avait en effet versé une somme équivalente à la prime de titularisation pour l'ensemble des agents éligibles au dispositif ; or, tous n'ont pas donné suite).

Hors excédents antérieurs, le budget primitif 2016 est équilibré en **section de fonctionnement**.

Le résultat 2015 est dû aux efforts de gestion réalisés par les agents de la CDE, ainsi qu'à certaines recettes supérieures aux prévisions, et à la non-réalisation de certaines dépenses.

L'objectif de la CDE est d'approcher les 45 % d'alimentation durable en 2016, après le bon résultat 2015 (+ de 39%).

- ❖ **Chapitre 011** des charges générales de fonctionnement : stable entre le réalisé 2015 et le BP 2016
(+ 65 K€ pour un budget global de 3 711 K€)
- ❖ **Chapitre 012** : Ressources humaines : 50% du budget de fonctionnement : 4 791 K€ (Augmentation de 203 K€, soit 4.4%)
- ❖ Une décision modificative importante pourrait s'avérer nécessaire en juin, afin de prendre en compte les éléments que le Trésor Public n'a pas été en mesure de nous transmettre avant l'adoption du budget : **admissions en non-valeur**, qui risquent d'être particulièrement importantes (souhait de liquider le stock de dettes très anciennes avant la fusion dans l'Etablissement Public central de restauration collective).
- ❖ **Les subventions en direction des écoles** sont proposées à hauteur de 19 K€, sur la base du budget prévisionnel 2015, malgré une réalisation à hauteur de 13 K€. Il serait souhaitable de revoir les critères d'attribution de cette subvention, qui ne prend pas en compte le nombre d'élèves concernés. Une aide supplémentaire pourrait ainsi venir aider les projets collectifs, afin d'accompagner les enseignants travaillant en équipe (cf délibération sur projets spécifiques). Le conseil d'administration mandate la commission des finances afin qu'elle fasse des propositions au prochain conseil d'administration.

❖ Les **recettes** passent de 8 795 K€ à 8 952 K€ (+157 K€), soit une augmentation de 1.8%.

Mme SAN LUCAS s'interroge sur les tarifs 9 et 10 des séjours de vacances, qu'elle trouve trop peu élevés. La subvention étant liée à l'application des tarifs adoptés par le Conseil de Paris, il semble difficile de s'en affranchir. Par ailleurs, la proportion d'enfants aux QF 9 et 10 parmi les familles bénéficiant des séjours est faible : 5 sur 306 (1.5%). Le nombre d'enfants aux QF 1 et 2 représente 198 enfants, soit près de 65% (à noter, 65 places sont réservées aux assistantes sociales, soit 20% des places).

Répartition des enfants inscrits aux séjours d'été 2016, par quotient familial

QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9	QF 10
128	70	27	40	16	12	6	2	5	0

Le **budget d'investissement** prévoit une dépense supérieure de 181 K€ par rapport aux recettes prévues, financée par les excédents antérieurs, afin de financer les projets de rénovation de certaines cuisines et d'amélioration des outils de travail et de l'accueil des enfants :

Exemples :

- Passage en self et rénovation de la cuisine du 12/14 Alésia
- Remplacements de plusieurs lave-vaisselles particulièrement anciens
- Remplacement de l'ensemble des plateaux, avec impression d'une œuvre artistique choisie par un jury. Il est proposé que le jury soit constitué de Mmes Petit et Bertrand, de deux administrateurs de la Caisse des Ecoles (l'un émanant du 2^{ème} collège, l'autre émanant du 3^{ème} collège), de l'adjointe de Mme Petit à la culture, du directeur de l'école des Beaux-Arts, et de la directrice de la Caisse des Ecoles. Ce jury se réunira le 27 mai prochain.

6. Subvention aux écoles sur projet spécifiques

La commission des finances valide l'ensemble des projets.

L'aide à Pierre Larousse est accordée pour un montant de 1016 €. Cependant, il est souligné que cette école ne pourra plus bénéficier d'une aide supplémentaire, cette dernière ayant déjà fait l'objet d'un « bonus » en novembre dernier.

Les nouveaux critères soumis par une future commission des finances convoquée spécifiquement sur ce sujet au Conseil d'administration, permettront d'éviter un dérapage de l'enveloppe, et de garantir une égalité de traitement entre les écoles.

Les critères définis en 2007 seront donc revus lors du prochain conseil d'administration.

7. Questions diverses

Les administrateurs s'interrogent sur la mise en place des inscriptions obligatoires aux centres de loisirs. Il est précisé que cette décision et la communication afférentes relèvent exclusivement de la Ville de Paris. Cependant, les parents d'élèves sont rassurés par Mme Bertrand sur le fait que les inscriptions pourront se faire également via un formulaire papier (et pas seulement par internet).

En termes de restauration, cette réforme est très positive, car elle permettra de limiter le gaspillage alimentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.